



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

Compte rendu de la commission judo école

Saison 2023/2024

Responsable de Commission : Eric TORRENTE

C'est une commission qui fonctionne très bien, les relations avec les partenaires, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 13) et l'USEP 13, sont au beau fixe.

2019 signatures de la convention entre les 3 partenaires DSDEN13, USEP13, C13 JUDO qui décident de formaliser leurs relations afin de rendre complémentaires leurs actions respectives contribuant à l'éducation des enfants, au moyen d'un pratique adaptée du judo.

Cette convention :

- Détermine les rôles et missions de chacun.
- Instaure une commission mixte départementale.
- Met en œuvre les projets cadres
- Organisation de formations

L'élaboration de projets cadres et des supports pédagogiques facilite et fluidifie le lien entre l'école et le club. Il n'y pas besoin de réécrire un projet à chaque demande.

La CMD se réunit 3 fois par saison.

Cette année, une dizaine d'écoles a bénéficié de cycles judo dans le département, de la maternelle à l'élémentaire.

En début d'année j'ai encadré avec les CPC de circonscription de Marseille une formation auprès des professeurs des écoles.

Au mois de mars, a eu lieu au Dojo de Bougainville, une rencontre départementale USEP maternelles. Un vrai succès, nous avons accueillis 377 enfants du département.

Merci à Lionel Bonhomme qui nous a mis à disposition les étudiants BPJEPS et à Fabien Pianfetti qui les a encadré tout au long de la manifestation.



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

Point fort :

- Le judo est une activité très demandée par les professeurs des écoles, principalement par rapport aux valeurs qu'il véhicule.

Points faibles :

- Nous ne pouvons pas répondre à l'ensemble de la demande des écoles par manque de professeurs de judo disponibles dans le temps scolaire.
- Le manque de connaissance des dispositifs par les clubs pour indemniser les enseignants.

Dans le cadre de l'ANS 2023 et donc du PSF 2023 « Projet école » il y avait une demande de France Judo de prendre des licences, nous nous sommes heurtés à DSDEN qui nous a dit que cela n'était pas possible pour des raisons réglementaires. Sujet à faire remonter à France Judo pour trouver la bonne formulation.

Pour conclure je tiens à remercier Alain Julien pour sa confiance toutes ces années mais aussi pour sa patience et sa bienveillance à mon propos car il m'a accompagné dans toutes les réunions, les animations et AG. Je tiens également à remercier Madame Sabine Munot, CPD EPS, et Madame Jannez Sylvaine Directrice USEP13.

Eric TORRENTE

AG 1^{er} Juin 2024